

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020069CS0110**

Comité Syndical du 9 mars 2020

Date de convocation : 27 février 2020

Date d'affichage : 12 mars 2020

OBJET : Budget principal 2019 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Etaient également présents :

- Secteur n°3 - LA ROCHEFOUCAULD : *Jacques BELY*
- Secteur n°16 - MONTBRON : *Jean-Marcel VERGNION*
- DEPARTEMENT : François BONNEAU

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président présente le compte de gestion 2019 du budget principal.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2019 est identique au compte administratif 2019 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2019 du budget principal s'établit, comme suit :

21800 - SDEG 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 437 542,21	23 367 514,55	97 805 056,76
Titres de recettes émis (b)	22 914 612,00	15 463 101,66	38 377 713,66
Réductions de titres (c)	2 840,76	4 499 144,99	4 501 985,75
Recettes nettes (d = b - c)	22 911 771,24	10 963 956,67	33 875 727,91
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 437 542,21	22 840 908,78	97 278 450,99
Mandats émis (f)	15 843 866,23	8 919 042,52	24 762 908,75
Annulations de mandats (g)	13 662,01	1 140 212,80	1 153 874,81
Dépenses nettes (h = f - g)	15 830 204,22	7 778 829,72	23 609 033,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 081 567,02	3 185 126,95	10 266 693,97
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2019 du budget principal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

61 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le compte de gestion 2019 du budget principal.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.